

## **DECISION MODIFICATIVE 2**

### **Jeudi 26 octobre 2017**

Monsieur le Président,  
Mes chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Cette seconde décision modificative de l'exercice 2017 concerne avant tout des ajustements budgétaires nécessaires et habituels en cette période de l'année. Nous ne sommes pas encore dans le débat d'orientation budgétaire qui va nous occuper d'ici peu et qui va nous demander, compte tenu des contraintes budgétaires et de certains choix nationaux, des efforts supplémentaires et une vigilance accrue pour maintenir et développer nos politiques départementales.

Il y a néanmoins ce matin des motifs de satisfaction dans le cadre de cette Décision Modificative dont je souhaiterais vous donner quelques exemples qui traduisent notre volonté de poursuivre le travail que nous avons déjà engagé en apportant des réponses appropriées aux attentes des gardois et des gardoises.

Nous allons voter aujourd'hui l'attribution de 1,5 M€ aux communes et leurs groupements au titre du dispositif « Crédit Départemental d'Équipement » dans le cadre des contrats territoriaux. Donner la possibilité aux communes et à leurs groupements d'investir, c'est, comme je l'ai déjà souligné précédemment, faire vivre les entreprises locales, contribuer aux emplois locaux, aux ressources des commerces ...

En soutenant les projets d'investissement communaux, nous permettons aux territoires et notamment les plus ruraux, de se doter d'équipements structurants indispensables à la qualité de vie de leurs habitants.

En finançant ces projets, nous maintenons et participons à accroître l'emploi dans notre département en fournissant le carnet de commande des entreprises gardoises.

Je me réjouis également que le dispositif des certificats d'économie d'énergie soit reconduit jusqu'en 2021. C'est un dispositif qui permet de valoriser financièrement des travaux de rénovation participant à une amélioration de la performance énergétique des bâtiments. La plateforme gardoise [cee.gard.fr](http://cee.gard.fr) de Nr-Pro est utile à plus d'un titre. Simple d'utilisation, elle propose une offre diversifiée en permettant de comparer les propositions des différents fournisseurs d'énergie.

Cette plateforme est utilisée pour les besoins spécifiques du Conseil départemental dans le cadre de ses opérations de rénovation mais elle est également accessible à l'ensemble des gardois : particuliers, entreprises, collectivités locales, bailleurs ... qui souhaitent bénéficier de ce dispositif.

C'est un outil facile à manier pour identifier les primes associées aux travaux de rénovation à la disposition de tous. C'est donc une très bonne chose que cette convention soit reconduite car elle constitue un levier non négligeable pour mettre en œuvre la transition énergétique et écologique qui reste un objectif principal à atteindre pour nous écologistes.

Je voudrais également souligner l'intérêt que présente le schéma départemental d'accessibilité des services publics qui nous est proposé aujourd'hui.

Le programme d'action qui a été établi sur 6 ans à la suite de ce diagnostic, propose des réponses adaptées qui tiennent compte de l'évolution des besoins de nos concitoyens en matière d'accessibilité.

Il donne un éclairage précieux sur les déficits à combler en matière d'accès aux services ou de renforcement de ces derniers et permet de rendre encore plus efficaces les politiques publiques départementales en lien avec d'autres schémas existants ou à venir.

C'est une véritable feuille de route des actions à engager pour renforcer l'offre de services et permettre à tous les gardois d'y accéder et de combler les inégalités en terme de dynamisme économique, social ou d'attractivité du territoire.

Ce résultat tient pour une grande part à la concertation qui a eu lieu entre les différents acteurs chargés de l'élaboration de ce schéma et je tiens à remercier tout particulièrement les services du Département impliqués dans la construction du schéma pour leur contribution.

Pour l'Etat et le Conseil départemental, ce schéma représente une opportunité de coordonner l'ensemble des politiques publiques, de mutualiser les moyens, d'anticiper les changements, d'innover et d'expérimenter des solutions alternatives.

Enfin, je profite de l'examen de rapports concernant la commande publique pour rappeler que nous avons à cœur de voir se poursuivre au sein de notre collectivité, le développement d'un « **achat public socialement et écologiquement responsable** » telle que préconisée dans la loi Hamon du 31 juillet 2014. Je sais d'ailleurs, Monsieur le Président, que cette thématique vous est chère et que vous avez commandé à vos services de mener une réflexion sur ce sujet.

Le Code des marchés publics nous permet d'utiliser cette commande comme un levier du développement durable et donc, en ce sens, un levier économique pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le Gard. L'adoption de clauses sociales dans les marchés publics, le recours à l'offre de services des structures d'insertion par l'activité économique et du travail adapté, l'allotissement de certains marchés, l'intégration de l'économie

circulaire, l'introduction de produits de l'agriculture biologique dans la restauration scolaire et collective, etc.. sont autant d'autres façons pour les collectivités territoriales de tendre vers une commande publique responsable. La mise en place d'une commande publique responsable donnerait l'opportunité à notre collectivité de poursuivre ses politiques publiques en matière d'emploi et de développement durable en favorisant le développement d'une autre économie sur son territoire.

En dernier lieu, je voudrais vous faire part de nos inquiétudes sur l'impact que certaines mesures gouvernementales vont avoir sur notre collectivité et nos concitoyens. Le non renouvellement des contrats aidés, la baisse des APL, l'instauration d'une réduction des loyers par les bailleurs sociaux, la baisse de l'ISF ou encore la réforme du code du droit du travail... sont autant de signaux alarmants donnés par le Gouvernement. Nous ne partageons pas ces orientations qui vont à l'encontre d'une société fraternelle et égalitaire que nous défendons.

Aussi, je me réjouis de la présentation et de la mise au vote par notre Assemblée d'un certain nombre de vœux qui vont dans le sens de l'intérêt de l'ensemble des gardois et des acteurs économiques et sociaux de notre territoire. Qu'il s'agisse en effet, du maintien des emplois aidés, du maintien de l'édition locale France 3 « Pays Gardois », de la préservation de la cour d'appel de Nîmes ou bien des mesures liées au logement pour tous ou à l'accès à l'eau ... toutes ces questions sont des enjeux essentiels pour le développement de l'économie gardoise, pour l'emploi, la solidarité et l'égalité de traitement pour tous les citoyens ... tout ce qui, en définitive, constitue le ferment de notre société indispensable au bien vivre ensemble.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, ma collègue et moi-même voterons cette DM et les dossiers afférents.